



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MARDI 9 NOVEMBRE 2021

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT

Absents excusés : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT) - M. Johann BOUGARDIER

Secrétaire de séance : Mme ATAMNA Nora
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00

Communications

Le Maire invite l'ensemble des membres du Conseil Municipal à participer à la cérémonie commémorative de l'armistice 1918 qui aura lieu le 11 novembre à 11h, Place du Souvenir.

Puis il annonce que le repas de fin d'année sera organisé pour les personnes âgées de 70 ans et plus et qu'il est prévu le 12 décembre prochain au restaurant Eurotel - Le Saint Jacques. Les personnes auront le choix entre le repas ou un panier gourmand.

La parole est donnée à Nora Atamna (Conseillère Municipale Déléguée), qui fait le point sur les effectifs présents à l'Accueil de Loisirs Éducatifs durant les vacances de la Toussaint (période test). 28 enfants y étaient inscrits, ce chiffre positif a décidé la municipalité à renouveler l'expérience pendant les vacances de février 2022. Côté activités, les enfants ont bénéficié d'ateliers sur le thème de la découverte des sciences. Le programme d'activités des mercredis de la prochaine période porte, lui, sur l'environnement avec notamment des intervenants du Sytevom.

Le Maire fait part de la création d'un groupe de travail avec les jeunes du village et les élus de la commission « Animations ». Une liste d'actions a été dressée. Les locaux de l'Accueil de Loisirs seront mis à disposition des jeunes. Quelques jeunes sont également venus décorer la Mairie et son secrétariat aux couleurs d'Halloween. Merci à eux.

Puis il annonce que les orthophonistes sont officiellement installés depuis le 25 octobre dernier. Le montant des dépenses budgétisées a été respecté. La Communauté d'Agglomération de Vesoul a apporté une aide financière d'un montant d'environ 16 500 € et l'Etat à hauteur de 22 082 €, soit 70% d'aides accordées à la commune. L'opération financière est donc satisfaisante.

Enfin, il informe qu'il a participé à une opération de sécurité routière organisée le 29 octobre dernier à l'initiative de M. le Préfet, sur la RN 57 à hauteur du restaurant La Parenthèse.

Approbation du procès-verbal de séance du 30 août 2021

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ingénierie 70 - Annulation adhésion option « aménagement »

Il est décidé le retrait de l'adhésion au pôle aménagement d'Ingénierie 70 à compter du 1^{er} janvier 2022 car cette option porte essentiellement sur l'assistance technique, juridique ou financière dans le domaine de l'eau potable, des eaux usées et pluviales, domaine dont la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Vote : 14 Pour

2. Redevance d'occupation du domaine public - Année 2022

Afin de favoriser l'implantation des commerçants, le Conseil Municipal décide de ne pas facturer de redevance d'occupation du domaine public aux commerçants ambulants, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vote : 14 Pour

3. Avis sur les ouvertures dominicales - Année 2022

Un avis favorable est donné sur le projet d'ouvertures dominicales 2022 à savoir cinq ouvertures dominicales aux dates suivantes : 16 janvier 2022, 13 mars 2022, 12 juin 2022, 18 septembre 2022, 16 octobre 2022.

Vote : 14 Pour

4. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil Municipal autorise le Maire, pour le début d'année 2022 et avant le vote du Budget Primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2021, soit la somme de 83 623.35 €.

Vote : 14 Pour

TRAVAUX

5. Assiette et destination des coupes 2022-2023

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2022-2023 dans les parcelles 2, 6 et 36 et accepte de vendre sur pied, et par les soins de l'ONF, en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 2, 6 et 36 et le partage aux affouagistes du bois de chauffage (non façonné) dans les mêmes parcelles.

Vote : 14 Pour

6. Vente de bois sur la Réserve Naturelle du Sabot

Des arbres de différentes essences ont été abattus sur la Réserve Naturelle du Sabot, puis coupés pour un total de 12 stères. Ils seront vendus prioritairement aux habitants de la commune, au prix de 20 € le stère.

Vote : 14 Pour

7. Renforcement de l'éclairage public Rue Sur les Fontaines

Des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public doivent être réalisés Rue Sur les Fontaines. Le Conseil Municipal décide de confier les travaux au SIED 70 qui prendra en charge 25% du montant total HT. Le reste à charge pour la commune est estimé à 5 470 €.

Vote : 13 Pour
(M. Javaux ne participe pas au vote)

PERSONNEL

8. RIFSEEP - Modification à compter du 1^{er} janvier 2022

Il est décidé de verser l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) mensuellement, à compter du 1^{er} janvier 2022 aux agents communaux. Depuis l'instauration du RIFSEEP en 2016, cette indemnité était versée en une seule fois en fin d'année.

Vote : 14 Pour

9. Prévoyance - Attribution d'une convention de participation

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale, et mise en place par le CDG 70 et fixe le montant mensuel de la participation employeur à 8 €.

Vote : 14 Pour

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 18 novembre 2021

Le Maire,
Christophe TARY

